

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31961**

### Intitulé

Spécialiste en ingénierie de la maintenance infrastructure et BTP

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère des armées	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230r Entretien général des bâtiments

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Spécialiste en ingénierie de la maintenance infrastructure et BTP contribue voire dirige un travail en équipe à la conception, l'organisation du financement, les appels d'offres, la gestion, le suivi et le contrôle du programme de maintenance ou d'un projet de construction. Agent de l'État pouvant être assermenté, il est alors habilité à rédiger les procès-verbaux en cas d'infraction domaniales ou aux règles du permis de construire et de malfaçons.

Il peut être responsable d'équipes autonomes sur sites isolés (antennes).

Il est amené à réaliser les activités suivantes :

Domaine d'activité 1 (ou bloc de compétences 1) : Maintenance de l'infrastructure

Domaine d'activité 2 (ou bloc de compétences 2) : Maîtrise d'ouvrage

Domaine d'activité 3 (ou bloc de compétences 3) : Maîtrise d'œuvre

Capacités attestées :

- 1.1.Gérer de la maintenance courante
- 1.2.Assister et conseiller les clients
- 1.3.Réaliser en tant que maître d'œuvre des opérations de maintenance spécialisée et de certaines adaptations
- 1.4.Coordonner des organismes de soutien des sites et de leurs régions
- 1.5.Coordonner l'ensemble des opérations de surveillance du domaine
- 2.1 Diriger des études de faisabilité et des programmes
- 2.2.Prescrire et suivre des différents marchés nécessaires aux besoins et obligations du maître d'ouvrage
- 2.3.Contrôler la conformité des dossiers en application des règlements généraux en matière d'urbanisme et de construction
- 2.4.Coordonner de tout ou partie d'opérations jusqu'au terme des garanties
- 2.5 Suivre des investissements d'infrastructure programmés aux différents stades des opérations dans la zone de responsabilité du directeur d'investissement
- 3.1.Commander, piloter et pré-dimensionner des dossiers techniques tous corps d'état
- 3.2.Estimer du coût des ouvrages
- 3.3.Rédiger des documents d'appels d'offre
- 3.4.Contrôler la réalisation conformément aux prescriptions et en respectant la sécurité au travail
- 3.5.Vérifier la comptabilité et financière des opérations
- 3.6.Assister à la maîtrise d'ouvrage lors des phases de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Maintenance et exploitation du patrimoine immobilier

Cabinets d'architecte ou de maîtrise d'œuvre

Cabinets d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

- responsable d'exploitation ;
- responsable de secteur ;
- gestionnaire de co-propriétés ;
- responsable régie entretien ;
- assistant à la maîtrise d'ouvrage ;
- assistant à la maîtrise d'œuvre.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

F1106 : Ingénierie et études du BTP

### Réglementation d'activités :

Pour exercer au sein du ministère des armées, le statut de militaire ou personnel civil des Armées est nécessaire. La seule certification professionnelle de spécialiste en ingénierie de la maintenance infrastructure et BTP n'est pas suffisante.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est constituée des trois blocs présentés ci dessous.

La validation des trois blocs permet la délivrance de la certification.

Il est remis pour chaque bloc validé une attestation de réussite.

**Bloc de compétence :**

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la  
fiche n° 31961 - Maintenance  
de l'infrastructure

**Description :**

- Décider des opérations d'entretien courant préventif et curatif en utilisant à bon escient les marchés de maintenance, de travaux et les régies.
- Suivre les obligations contractuelles et financières avec la réalité des chantiers dans le cadre des marchés passés.
- Certifier (ou non) la réalité des services faits pour permettre le paiement des prestataires de services (réduit des pénalités éventuelles).
- Gérer différents types de marchés de travaux d'entretien courant à l'aide des procédures adaptées (MAPA avec concurrence plus ou moins poussée, MBC, ...), de leur prescription jusqu'au service fait, afin que les opérations, programmées ou non, soient effectuées conformément au besoin.
- Visiter les bâtiments de sa responsabilité selon une périodicité idoine en vue d'une surveillance active destinée à compléter la connaissance du patrimoine immobilier enregistrée sur les documents adaptés.
- Réaliser la programmation pluriennale des opérations d'entretien à partir des visites ou des retours d'expérience, en tenant compte des contraintes, afin d'anticiper sur plusieurs années les investissements nécessaires.
- Conseiller au mieux les clients sur l'utilisation et les évolutions du patrimoine immobilier en compilant les aspects domaniaux et techniques ainsi que l'environnement humain et opérationnel permettant ainsi une utilisation correcte des installations et une vision claire de leur évolution possible.
- Rechercher les solutions techniques en tenant compte des contraintes pour une réponse optimale.
- Évaluer le coût de l'opération envisagée à partir des outils appropriés pour l'intégration dans la programmation pluriennale.
- Rédiger les pièces techniques et administratives des marchés publics afin de recevoir des offres conformes aux attendus.
- Suivre les travaux en contrôlant les prestations réalisées par les entreprises pour s'assurer qu'elles sont conformes au contrat.
- Répartir entre les sites les moyens mutualisés au regard de l'importance des besoins de chacun des sites en vue de la réalisation des programmations pluriennales.
- Contrôler les activités de maintenance courante ou spécialisées ainsi que les marchés de la responsabilité des sites, à partir des comptes rendus et des pièces comptables, pour prendre les mesures correctives le cas échéant.
- Manager des ressources humaines de chaque site dans un objectif de motivation et d'implication.
- Commander et faire réaliser les visites et contrôles réglementaires obligatoires dans toutes les emprises sous la responsabilité de son établissement, conformément aux périodicités requises et à la réglementation en vigueur afin de s'assurer que les installations soient aux normes en rapport avec leur destination.
- Passer ou faire passer les marchés de contrôles et vérifications devant être externalisés (marchés de PI, ...). dans les cas où cela s'avère nécessaire voire obligatoire.
- Établir un diagnostic à partir de l'analyse des rapports issus des contrôles internes ou des contrôles vérifications périodiques obligatoires (CVPO) afin de réaliser ou faire réaliser le cas échéant les travaux nécessaires au fonctionnement des sites, par le biais de marchés.

**Modalités d'évaluation :**

Mise en situation professionnelle réelle ou simulée :

- par la voie de la VAE, livret 2 de présentation de l'expérience, complété le cas échéant d'un entretien oral avec le jury (éventuellement avec une mise en situation reconstituée) ;
- par la voie de la formation, Les contrôles s'appuient sur des tests d'acquisition des connaissances essentiellement basés sur des cas et exercices pratiques. Les candidats sont aussi évalués par des mises en situation professionnelles, entre autres par le biais de projets.

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la  
fiche n° 31961 - Maîtrise  
d'ouvrage

**Description :**

- Étudier les contraintes techniques, réglementaires et urbanistiques liées à l'expression des besoins pour se prononcer clairement quant à la faisabilité et l'opportunité de l'opération.
- Définir une feuille de route précise au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre pour le déroulement de l'opération dans les stades de conception et de réalisation à partir de l'étude initiale et des diagnostics pour répondre à l'expression des besoins.
- Prévoir le déroulement d'une opération en tant que conducteur d'opération en respectant les différentes phases de la maîtrise d'ouvrage en établissant un calendrier de déroulement de l'opération cohérent et une gestion prévisionnelle valide.
- Passer différents marchés de travaux (diagnostics, études de sols, ...) ou de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, SPS, ...) permettant aux différents opérateurs de réaliser leurs missions
- Donner au bureau en charge, les éléments du maître d'œuvre nécessaires à l'établissement des documents d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux).
- Assurer les différentes fonctions du conducteur d'opération notamment en matière financière afin de permettre au maître d'œuvre de mener à bien les opérations qui lui sont confiées.
- Diriger les réunions ponctuant les différents stades de déroulement d'une opération d'infrastructure en exploitant correctement les documents étudiés au cours de celle-ci.
- Conseiller le directeur d'investissement sur les décisions à prendre suite à ces réunions.

**Modalités d'évaluation :**

Mise en situation professionnelle réelle ou simulée :

- par la voie de la VAE, livret 2 de présentation de l'expérience, complété le cas échéant d'un entretien oral avec le jury (éventuellement avec une mise en situation reconstituée) ;
- par la voie de la formation, Les contrôles s'appuient sur des tests d'acquisition des connaissances essentiellement basés sur des cas et exercices pratiques. Les candidats sont aussi évalués par des mises en situation professionnelles, entre autres par le biais de projets.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31961 - Maîtrise d'œuvre	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les documents de conception permettant au maître d'ouvrage de visualiser et d'orienter les opérations pour la satisfaction du besoin tout en respectant l'enveloppe budgétaire.</li> <li>- Réaliser une estimation du coût de l'opération en exploitant les logiciels et les techniques d'évaluation afin de permettre au maître d'ouvrage de mettre en place les crédits nécessaires.</li> <li>- Réaliser tous les documents nécessaires à une consultation des entreprises de marchés dont l'estimation est supérieure à 500 000 €.</li> <li>- Dépouiller les offres et réaliser un rapport de présentation permettant au représentant du pouvoir adjudicateur de prendre</li> <li>- Contrôler toutes les documentations techniques et administratives présentées par les entreprises pour s'assurer de leur conformité par rapport à l'appel d'offres, aux normes et règles de l'art</li> <li>- Suivre techniquement, la réalisation des opérations d'infrastructure dans le respect des stipulations de l'appel d'offres.</li> <li>- Diriger les réunions de chantier pour s'assurer du bon déroulement de l'opération dans le respect du planning et des règles de sécurité du travail.</li> <li>- Suivre les obligations contractuelles et financières avec la réalité des chantiers dans le cadre des marchés passés.</li> <li>- Certifier (ou non) la réalité des services faits pour permettre le paiement des locataires d'ouvrage (réduit des pénalités éventuelles).</li> <li>- Assister le maître d'ouvrage pour les opérations de réception en notant exhaustivement toutes les réserves et malfaçons constatées.</li> <li>- Suivre les appels en garanties de parfait achèvement et diriger les entreprises pour leur rétablissement.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Mise en situation professionnelle réelle ou simulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la voie de la VAE, livret 2 de présentation de l'expérience, complété le cas échéant d'un entretien oral avec le jury (éventuellement avec une mise en situation reconstituée) ;</li> <li>- par la voie de la formation, Les contrôles s'appuient sur des tests d'acquisition des connaissances essentiellement basés sur des cas et exercices pratiques. Les candidats sont aussi évalués par des mises en situation professionnelles, entre autres par le biais de projets.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le président (commandant de l'école du génie ou son représentant) ;</li> <li>- le responsable du collège des formateurs ;</li> <li>- le responsable pédagogique de la formation.</li> </ul>	
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le président (commandant de l'école du génie ou son représentant) ;</li> <li>- le responsable du collège des formateurs ;</li> <li>- le responsable pédagogique de la formation.</li> </ul>	
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		

Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le président(commandant de l'école du génie ou son représentant) ;</li> <li>- deux membres du collège de professionnels :</li> <li>- un représentant de la catégorie « salarié », titulaire de la certification ou équivalent, hors organisme certificateur, appartenant au SID (officier certifié ou ingénieur militaire d'infrastructure) ;</li> <li>- un responsable de la catégorie « employeur », hors organisme certificateur, appartenant au SID (chef d'USID, chef de pôle maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération) ;</li> <li>- deux membres du collège de formateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le représentant des formateurs ;</li> <li>- un cadre chargé de la formation dans le domaine des techniques des opérations d'infrastructure au sein de l'école du génie.</li> </ul> </li> </ul>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Spécialiste en ingénierie de la maintenance infrastructure et BTP" avec effet au 13 novembre 2013, jusqu'au 21 décembre 2023.

Arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Responsable de service local d'infrastructure avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2013.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Certificat technique (CT) Techniques d'opérations de génie civil ».

Arrêté du 25 mars 1998 publié au Journal officiel du 17 avril 1998 portant l'homologation de titre et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Certificat technique (CT) Techniques d'opérations d'infrastructures ». Nouvel intitulé à compter du 1er janvier 1995.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation sous l'intitulé « Certificat technique branche génie (option travaux) ».

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Selon les années, l'école délivre entre 3 et 20 diplômes

##### Autres sources d'information :

L'information est disponible sur le site de Défense Mobilité :

- <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-defense-mobilite> (intradef) ;  
[www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)(internet) dans la rubrique « Nos services » puis « VAE ».

##### Ecole du génie

##### Lieu(x) de certification :

Ministère des armées : Pays de la Loire - Maine-et-Loire ( 49) [Angers]

Ministère des armées

14 rue Saint Dominique

75007 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

École du génie - 106 rue Éblé - BP 34125 - 49041 ANGERS CEDEX 01

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Responsable de service local d'infrastructure